

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : <u>AEJ</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>5 rue Gustave Eiffel 74600 ANNECY</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>3 7 9 3 3 4 7 6 6 0 0 0 3 5</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>30/06/2023</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	4 049	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	5 964	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	1 500	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	40 793	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	370 219	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	32 014	
		Immobilisations en cours	AV	AW	2 000	
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	203	
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	492 088	BK	448 989	43 098
AC IIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	24 749	BM	24 749
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP	15 000	BQ	15 000
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	176 739	BY	176 739
		Autres créances (3)	BZ	14 785	CA	14 785
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	2 173	CE	2 173
Disponibilités		CF	470 373	CG	470 373	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 055	CI	6 055	
	TOTAL (III)	CJ	709 873	CK	709 873	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 201 961	1A	448 989	752 972
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AEJ		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 60 000)			DA	60 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	6 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	19 915	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF	1 955	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	361 714	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	57 895	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	507 479	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	28 832	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	9 079	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	87 474	
	Dettes fiscales et sociales			DY	120 099	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes				EA	9	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	245 493		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	752 972		
RENVUIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Écart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	236 414	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EG

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

8689 - AEJ

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total est de 752 971,59 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 57 895,28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 24/10/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

EG

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

8689 - AEJ

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

EG

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

8689 - AEJ

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

EG

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

8689 - AEJ

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
-------------	---------	-----------	-----------------	--------------

4 049

TOTAL DU FONDS COMMERCIAL

4 049

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
(Partiel)

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Désignation	VALEUR NETTE
-------------	--------------

TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTES

EG

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

8689 - AEJ

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	11 513	
	Terrains			
	Constructions			
CORP.		Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.	40 793	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		400 595	21 173
		Inst. générales, agencs & aménagts divers	6 542	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	30 893	
		Matériel de bureau & mobilier informatique	9 848	959
		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			2 000
	Avances et acomptes			
		TOTAL	488 671	24 131
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés		200	3
	Prêts et autres immobilisations financières			
		TOTAL	200	3
		TOTAL GENERAL	500 384	24 134

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		11 513	
	Terrains				
	Constructions				
CORP.		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons		40 793	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		20 845	400 923	
		Inst. gal. agen. amé. divers		6 542	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	11 586	19 307	
		Mat. bureau, inform., mobilier		10 806	
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			2 000	
	Avances et acomptes				
		TOTAL	32 431	480 372	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés			203	
	Prêts & autres immob. financières				
		TOTAL		203	
		TOTAL GENERAL	32 431	492 088	

EG

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

8689 - AEJ

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 100	864		5 964
TOTAL	5 100	864		5 964
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	40 793			40 793
Inst. techniques matériel et outil. industriels	377 974	13 089	20 845	370 219
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	6 381	161		6 542
Matériel de transport	29 831	875	11 586	19 120
Mat. bureau et informatiq., mob.	4 514	1 838		6 352
Emballages récupérables divers				
TOTAL	459 493	15 963	32 431	443 025
TOTAL GENERAL	464 593	16 827	32 431	448 989

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES STOCKS

8689 - AEJ

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

TABEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	8 000,00	24 749,00	8 000,00	24 749,00
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services		15 000,00		15 000,00
Produits				
TOTAL	8 000,00	39 749,00	8 000,00	39 749,00

EG

ACTIF CIRCULANT

8689 - AEJ

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	176 739	176 739	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	196	196	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	14 589	14 589	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	6 055	6 055	
TOTAUX		197 578	197 578	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

EG

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

8689 - AEJ

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		6 055
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	6 055

EC

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

8689 - AEJ

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		87 474	87 474		
Personnel & comptes rattachés		69 693	69 693		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		22 057	22 057		
Etat &	Impôts sur les bénéfices	1 763	1 763		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	26 071	26 071		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	515	515		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		28 832	28 832		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		9	9		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		236 414	236 414		
renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exer.				
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

EG

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

8689 - AEJ

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	77 123
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	77 123

A.E.J
Société à responsabilité limitée
Au capital de 60 000 euros
Siège social : 5 rue Gustave Eiffel
ZAE des Césardes
74600 ANNECY
379 334 766 RCS ANNECY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 DECEMBRE 2023
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 57 895,28 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	57 895,28 euros
---------------------------------	------------------------

A titre de dividendes aux associés :	9 000,00 euros
Soit 9,00 euros par part	

Le solde, en totalité au compte "autres réserves" :	48 895,28 euros
Qui s'élève ainsi à 410 608,99 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 9 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué au plus tard le 31 Décembre 2023.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

E G

- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt, soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/06/2022	9 000 €	-	-
30/06/2021	6 000 €	-	-
30/06/2020	-	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 décembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
La Gérance

